

ÉVITER LA POLLUTION

# Utiliser la rivière sans la polluer

## Le constat

La rivière est pour beaucoup de jeunes un élément incontournable d'un endroit de camp. Pourtant, son usage est assez limité, notamment afin d'éviter tout risque de pollution.

Les actions

## QUE POUVEZ-VOUS FAIRE EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE ?



### INFORMER LES GROUPES !

En tant que propriétaire, vous êtes l'interlocuteur privilégié des groupes qui viennent en camp chez vous. Vous pouvez facilement leur rappeler les bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des cours d'eau.

## LES BONS CONSEILS POUR NE PAS POLLUER

- **Installer sa feuillée au bon endroit** : à plus de 25 mètres d'un cours d'eau.
- **Ne pas se laver dans la rivière** : le savon et le shampoing sont néfastes pour les poissons et les organismes vivant dans les cours d'eau. La solution ? Prendre un bassin et jeter l'eau sur la végétation éloignée du cours d'eau ou la jeter dans un puits à cailloux. L'utilisation de savon biodégradable est encore mieux !
- **Ne pas rejeter les eaux usées** (vaisselle, produits de lessive, etc.) dans la rivière.
- **Les barrages sont interdits** sur les cours d'eau car ils peuvent détruire les écosystèmes. Ils perturbent en effet les courants qui permettent l'équilibre de ces écosystèmes.
- **Les constructions** sur les berges et dans le lit de la rivière sont interdites car il s'agit de milieux très fragiles.
- **Attention aux captages d'eau potable**. Si le camp est installé à proximité d'une prise d'eau à destination de la consommation publique, il est préférable d'informer le producteur d'eau en charge de l'exploitation du captage.

## COMMENT SE DÉBARRASSER DES EAUX USÉES ?

Si on ne peut pas les jeter dans la rivière, alors comment s'en débarrasser ? Deux solutions :

- Les répandre dans des tranchées peu profondes pour faciliter leur infiltration dans le sol et permettre aux micro-organismes de dégrader les composés de ces eaux usées ;
- Construire un "puits à cailloux" : creuser un trou, le remplir en commençant par une couche de sable et de graviers, puis des pierres de plus en plus grosses.

### La saviez vous ?

La **baignade** est autorisée de manière officielle à très peu d'endroits en Wallonie.

### LES RÈGLES À CONNAÎTRE :

- En théorie, il n'est possible de se baigner que dans les zones de baignade officielles, où la qualité de l'eau est mesurée (24 sites en Wallonie en 2020). En pratique, "patauger" dans un cours d'eau près de son camp est toléré. Par précaution, il faut éviter de boire la tasse et de remuer le fond en faisant trop de mouvements. Des bactéries peuvent se trouver dans l'eau.
- Même si aucun panneau ne l'indique, se baigner à 30 mètres d'un barrage est strictement interdit. Les courants qu'il provoque peuvent en effet être dangereux.

### POUR ALLER PLUS LOIN → Les ressources

- Les lieux de baignade autorisés : <https://walloniebelgiquetourisme.be/fr-be/contenu/ou-se-baigner-cet-ete-en-wallonie-/38813>
- Contrat-Rivière Ourthe : <http://www.cr-ourthe.be/>
- Contrat Rivière Lesse: <https://www.crlesse.be/>